

14 avril 2023

 Au Président de la CNNM

Cher Président,

Le Cartel demande que vous mettiez le point suivant à l’ordre du jour de la prochaine réunion de la CNMM : collaboration pharmacien / médecin généraliste au travers de la récente mesure de « Revue de médication par un pharmacien de référence ».

Comme nous avons déjà eu l’occasion de le dire au Comité de l’assurance, le Cartel est fondamentalement en faveur du principe de cette mesure qui vise à la bonne application d’un schéma thérapeutique judicieux, principalement chez les personnes polymediquées. Il s’agit à n’en pas douter d’un véritable enjeu de santé publique dont nous mesurons tous les jours les effets dangereux.

Par contre, nous avons de sérieuses réserves vis-à-vis des modalités d’application de ce nouveau dispositif :

* Il est insuffisamment formalisé et aucun moyen de communication RGPD-compliant n’a été pensé et mis en place pour faciliter cette indispensable concertation entre les le pharmacien de référence et le médecin traitant. Comment se fera la communication entre le MG et le pharmacien ? Qu’adviendra-t-il si ce dernier n’arrive pas à joindre le médecin généraliste du patient ? Dans cette éventualité, le risque est grand de semer le doute quant à la médication prescrite par le médecin au patient …
* La participation du médecin généraliste à cette révision du schéma (élément fondamental) n’est pas suffisamment précisé et aucun honoraire n’est prévu pour cette tâche supplémentaire.

À l’évidence, il eut été préférable que cette revue de médication fut traitée dans un groupe de travail transversal spécifique. À défaut, il semble urgent qu’une concertation s’installe entre la CNMM et la Commission de convention pharmacien pour solutionner les objections précisées ci-dessus.

Dr Thomas Gevaert, Président

Dr Marcel Bauval, Secrétaire général